

L'amiante : un sujet toujours d'actualité

Santé-Environnement

L'amiante a été massivement utilisé pendant plus d'un siècle dans différents secteurs dont ceux du bâtiment et des travaux publics, en raison de ses propriétés spécifiques et de son faible coût d'extraction. Classé cancérigène dès 1977 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), l'usage de l'amiante en France est interdit depuis 1997. Toutefois, de nombreux matériaux contenant de l'amiante sont encore en place aujourd'hui et constituent autant de sources d'exposition pour les professionnels et l'ensemble de la population.

(extrait de l'article)

Consulter l'article

<https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99amiante%C2%A0-un-sujet-toujours-d%E2%80%99>

Mise à jour de cette
page :

29/01/2026

[Ressources pour
comprendre et
transmettre](#)

Format :

[Article en ligne](#)

Année :

2023

Editeur :

Agence nationale de
sécurité sanitaire de
l'alimentation, de
l'environnement et du
travail